

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Du 20 mars 2018 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants : Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Michel Ouellet, Claudette Malenfant et Christian Martel.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La directrice générale dépose le certificat de transmission de documents.

74-03-2018

Confirmation de la convocation de la présente séance spéciale

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La directrice générale dépose le certificat de transmission de documents.

----- ADOPTÉE -----

75-03-2018

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

----- ADOPTÉE -----

76-03-2018

Résolution présentant et adoptant le cahier des prévisions budgétaires de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice financier 2018

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes stipulant que le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des deux L'Épiphanie, la Ville de L'Épiphanie n'est pas en mesure de respecter les délais légaux pour l'adoption d'un budget pour l'exercice financier 2018 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du cahier des prévisions pour l'exercice financier 2018 et s'en déclarent satisfaits ;

CONSIDÉRANT les délais requis pour le dépôt du décret ministériel, confirmant le regroupement, la ville de L'Épiphanie doit déposer un budget 2018 sans plus attendre;

Suivant la présentation par monsieur le maire, Steve Plante du cahier des prévisions budgétaires 2018 ;

Il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2018 tel que présenté totalisant des revenus et des dépenses 5 417 749 \$.
2. QUE le cahier des prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.
3. QU'un document explicatif du budget 2018 est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

77-03-2018

Résolution visant l'approbation du programme des dépenses en immobilisations 2018 – 2019 – 2020

CONSIDÉRANT que l'article 473 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des deux L'Épiphanie les délais légaux n'ont pas pu être respectés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020 avant la tenue de la présente séance et s'en déclarent satisfaits ;

Suivant la présentation par monsieur le maire ;

Il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020 totalisant des investissements de l'ordre de 7.7 M\$.
2. QUE le programme triennal fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.
3. QU'un document explicatif du programme triennal est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

78-03-2018

Résolution adoptant le règlement numéro 629 établissant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettant de financer tout bien, service ou activité au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de L'Épiphanie et de ses citoyens en général de fixer un tarif en fonction des bénéficiaires reçus, en imputant directement aux usagers les coûts qu'ils engendrent ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et la présentation du projet de règlement, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018 par Madame la Conseillère Manon Leblanc ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 629 concernant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de L'Épiphanie, et ce, tel que déposé.
3. QUE le conseil a reçu une copie du règlement dans les délais requis et renonce à sa lecture.

----- ADOPTÉE -----

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 630 établissant les taux de taxes et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2018

Monsieur le conseiller Christian Martel présente le projet de règlement et donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, il sera présenté pour adoption numéro 630.

Le projet de règlement 630 consiste à établir les taux de taxes, les tarifs applicables aux services municipaux dispensés par la Ville de L'Épiphanie, et les compensations des règlements d'emprunt applicables pour l'année financière 2018.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis.

----- ADOPTÉE -----

79-03-2018

Période de question

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 20 h 20.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

GUYLAINE COMTOIS
Directrice générale et greffière